



## Offre d'emploi VDI dans un magasin

Par **Loreline22**, le 13/11/2013 à 17:29

Bonjour, après avoir visualisé sur internet cette offre d'emploi :

[http://www.ouestjob.com/clients/offres\\_chartees/offre\\_chartee\\_modele.aspx?numoffre=499286&de=con105217425&utm\\_source=jobijoba&utm\\_medium=cpc&utm\\_campaign=jobijoba](http://www.ouestjob.com/clients/offres_chartees/offre_chartee_modele.aspx?numoffre=499286&de=con105217425&utm_source=jobijoba&utm_medium=cpc&utm_campaign=jobijoba)

J'ai été postuler, il est indiqué sur l'annonce CDI temps plein. Hors quand je suis arrivée on m'a dit que c'était un CDD pour commencer, puis un CDI au bout de trois mois si je valide la formation "ORIAS"... A la signature du contrat ce n'est pas un CDD mais un VDI que l'on me propose, hors je suis dans le magasin qui est une grande enseigne et je démarcher les clients leur exposant les avantages de la carte bancaire spécifique au supermarché. Je n'ai aucunes formations dans ce domaine, de plus je ne signe aucuns contrat avec les clients je les diriges vers le service bancaire de l'entreprise et je n'ai aucuns retours sur les contrats signés. On me propose 47€ net la journée soit en dessous du smic, comment pourrais-je avoir des commissions alors que je ne sais même pas combien de cartes seront réellement vendues? Il me semble que le statut de VDI ne permet pas la vente dans un lieu commercialisant déjà des produits et/ou services. Sur le site du réseau fdv ils mettent qu'ils font également du "travail sur stand" mais alors le statut de VDI n'est pas approprié... Merci de vos réponses je ne sais pas quoi faire....

Par **P.M.**, le 13/11/2013 à 18:20

Bonjour,

Il ne s'agit donc pas de vente à domicile comme le statut de VDI l'implique...

Je vous conseillerais de vous rapprocher de l'Inspection du Travail pour savoir s'ils peuvent intervenir ou vous conseiller...

Par **Loreline22**, le 21/11/2013 à 00:41

Merci de votre réponse, c'est chose faite nous attendons la suite... cordialement